

L'an mil neuf cent soixante, le seize janvier à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Dechant Maire.

Présents

Absents

Tous les conseillers sauf

M. M. Mienville et Semoine

Roads Communales.

Il est décidé d'intégrer dans la voirie communale les voies suivantes :

<u>Anciens chemins vicinaux ordinaires</u>	Longueur :
CVO n° 2 de Messin	860 m
CVO n° 4 de Charigny	1175 m
CVO n° 5 de la Station	207 m
CVO n° 6 du Bon Curé	1317 m
	<hr/>
Total	3559 m

Anciennes voies urbaines :

Place Ferri de Eudre	47,5 m
Rue de l'Atte	277
Chemin du Cimetière	74,5 m
Chemin de la Mine	140 m
	<hr/>
	539 m